



**DESTINATAIRES :** Tout le personnel œuvrant au CHSLD Drapeau-Deschambault  
**EXPÉDITEUR :** Jean-Philippe Cotton, président-directeur général adjoint  
**DATE :** 7 mai 2020  
**OBJET :** **COVID-19 – Création de zones tampons**

---

Bonjour,

Afin de faciliter les trajectoires des usagers atteints ou non de Covid-19, le MSSS demande de créer des zones tampons. Ces zones sont des lieux permettant d'éviter la propagation de la Covid-19 dans les différents milieux de vie et pour améliorer la réponse aux besoins des usagers qui ne requièrent plus les soins d'un centre hospitalier lorsque ce n'est plus requis.

Ces zones sont des lieux transitoires permettant d'accueillir des usagers avant qu'ils soient transférés dans leur milieu de vie (centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), ressource intermédiaire et de type familial (RI-RTF), résidence privée pour aînés (RPA), résidence à assistance continue (RAC) et autres. Ce lieu de transition permet d'éviter la propagation de la COVID-19 dans ces milieux de vie et d'éviter que ces usagers demeurent en centre hospitalier lorsque ce n'est pas requis.

Une zone tampon peut être dans une installation déjà existante ou dans un site non traditionnel (SNT) selon l'organisation de services du territoire concerné.

Le SNT de Drapeau Deschambault (ailes 400 et 500) a été choisi pour y faire l'installation de nos premières zones tampons. L'organisation des lieux se fera en deux sous-zones distinctes et ne doit pas permettre aux usagers et ni au personnel de circuler d'une sous-zone à l'autre.

Ces sous-zones sont de deux types, l'une chaude, où on retrouve des usagers ayant la COVID-19 et l'autre tiède où sont regroupés des usagers ayant un test négatif, mais qui pourraient développer des symptômes. Tous les moyens sont déployés pour assurer la sécurité de la clientèle et du personnel en respect des principes de prévention et de contrôle des infections: Des sous-zones distinctes sont définies et étanches (entrées, sorties, zone d'habillage et de déshabillage, aire de repas et repos, aire de préparation de la médication et entreposage du matériel pour le personnel dédié en sous-zone chaude et sous-zone froide) afin que les employés de chaque zone ne soient pas en contact entre eux.

La mise en place des zones se fera au cours de la prochaine semaine.

Pour tout questionnement, je vous invite à vous adresser à Monsieur Michel Gauthier, chargé de projet à la DSAPA au 514-237-2577 ou par courriel : [michel.gauthier.csss@sss.gouv.qc.ca](mailto:michel.gauthier.csss@sss.gouv.qc.ca).

Merci de votre précieuse collaboration.